



Lotissement/impasse/jeux d'enfants/ accident

Par **Visiteur**, le **23/04/2014** à **21:24**

Bonsoir,

J'habite un lotissement tout au fond d'une impasse. Cette impasse avec une belle aire de retournement sert de terrain de jeux journaliers pour les enfants, foot, vélo, patins à roulettes, même le soir tard.

A plusieurs reprises, mes voisins et moi nous sommes fait des frayeurs en rentrant chez nous en voiture car ces enfants sont au milieu de la route (impasse) et nous ne les voyons pas forcément suivant les circonstances (nuit, sortie de virages etc...ou alors course derrière un ballon).

Ce soir encore j'ai signalé ce désagrément à l'une des familles et qu'un jour il y aura un accident et que je n'aimerai pas en être l'auteur malgré toute ma bonne volonté à être prudente.

Le message n'est pas entendu, leurs enfants jouent dans l'impasse et continuerons et c'est ainsi.

J'aimerais donc connaître l'exactitude des droits et devoirs des uns et des autres.

Cela a aussi été évoqué lors de la dernière AG mais le taux d'absentéisme a battu des records et rien n'a été ensuite notifié dans le procès verbal.(j'envisage donc de faire un courrier au Président du lotissement pour de nouveau signaler ce souci).

Vous remerciant,

Atchoum01

Par **moisse**, le **04/05/2014** à **08:08**

Bonjour,

[citation].(j'envisage donc de faire un courrier au Président du lotissement pour de nouveau

signaler ce souci). [/citation]

Je suppose que vous voulez évoquer le Président de l'ASL ?

Si tel est le cas c'est une bonne initiative. Vous lui rappelez au passage, car peut-être l'ignore-t-il, que sa responsabilité pénale sera mise en cause si une négligence ou un défaut de réaction serait mis en évidence à la suite d'un accident corporel.

En outre comme vraisemblablement il n'existe aucune barrière à l'entrée du lotissement, le code de la route est applicable, et vous pouvez donc alerter les forces de l'ordre (gendarmerie, commissariat) ou le Maire de ce problème.

Par **Visiteur**, le **04/05/2014** à **08:58**

Bonjour Moisse, votre réponse est parfaitement exacte. Je me suis rendue en Mairie, les voiries du lotissement sont communales, il ne s'agit pas d'aires de jeux, les parents sont aussi responsables de leurs enfants et à priori une circulaire va "circuler" pour le rappeler.

Oui oui je parlais bien du Président de l'ASL en effet.

Merci de votre réponse. Bon dimanche ensoleillé

Par **Lag0**, le **04/05/2014** à **11:07**

Bonjour,

Si les voiries sont communales, alors le président de l'ASL n'est pas concerné.

Il est tout de même dommage de ne pas arriver à s'entendre dans un lotissement et à partager l'usage des allées ou rues entre les enfants qui jouent et les résidents qui passent (normalement à très faible allure).

Je me souviens de mon enfance (ça date) dans une résidence de ce type, la seule impasse desservant les pavillons était notre terrain de jeux (ballon, raquettes, vélo, etc.). Cela s'est toujours passé en bonne intelligence avec les automobilistes.

Autre temps me direz-vous ! Mais pourquoi aujourd'hui ce ne serait plus possible ?

Par **Visiteur**, le **04/05/2014** à **11:39**

Parce que justement il n'y a pas comme vous le dites d'entente en bonne intelligence, ce "voisin" déjà n'étant pas un vrai voisin car sa maison ne donne pas sur l'impasse mais il y envoie ses enfants jouer et aussi parce qu'il est déjà en fâcherie avec un de ses voisins direct justement pour les mêmes raisons de "bruits incessants" puisque les enfants sont dans la rue jusqu'à des heures impossiblesqu'il critique l'ASL du lotissement mais que bien sur il n'aura pas le courage de se présenter à la place du Président démissionnaire....

Par **moisse**, le **04/05/2014** à **12:14**

Si la voirie est communale, quel est donc l'objet de l'ASL ?

S'il s'agit de conserver quelques espaces verts, autant rétrocéder le tout à la commune.

Cela rendra inutile cette ASL qui va au devant de difficultés, au fur et à mesure du temps, pour la constitution de son C.A., la désignation d'un Prédésint, la recouvrement des quotes-parts...

Par **Visiteur**, le **04/05/2014** à **12:36**

Oui vous avez bien raison Moisse, mais voilà, je ne fais pas partie de cette ASL je m'acquitte de ma taxe, je participe autant que je peux aux réunions (nous étions que 14 lors de la dernière AG sur 51). Hormis les voiries, tout ce qui est de l'entretien des espaces vert est bien à la charge de l'ASL en effet. Là, sincèrement je ne sais que dire et vous répondre. Je ne m'y connais pas assez du tout. Je sais juste que ce souci d'enfants dans l'impasse m'inquiète pour des raisons de sécurité réelles. Merci à vous

Par **moisse**, le **04/05/2014** à **17:02**

Il y a un petit problème.

Vous dites ne pas faire partie de cette ASL tout en assistant aux réunions.

Ce n'est pas possible.

A tout hasard l'adhésion à l'ASL du lotissement n'est pas volontaire ou optionnelle, mais obligatoire pour tout propriétaire d'un lot.

A chaque mutation le notaire doit interroger le Président de l'ASL, comme pour un syndic dans une copropriété, pour connaître les éventuelles charges impayées restant dues à l'ASL. Je ne saurais trop vous inciter à rétrocéder ces espaces verts à la collectivité locale (la mairie) car il ne doit pas y avoir des hectares, mais le peu suffit à obliger à entretenir, tondre, élaguer les arbres..

Par **moisse**, le **04/05/2014** à **17:05**

Je complète ma réponse relative à la raquette de retournement.

La voirie étant communale, rien ne s'opposera à prolonger la voie, actuellement en impasse, vers un autre quartier/lotissement...

Et actuellement il appartient aux FDO ainsi qu'au maire de faire respecter l'usage des voies, encore que comme le disait Lag0, on retrouve souvent ce genre de raquette transformée en aire de jeu dans les lotissements sans que personne n'y trouve vraiment à y redire car le passage reste tout de même très faible.

Par **Visiteur**, le **07/05/2014** à **15:52**

Bonjour Moisse. Au bout de l'impasse il y a une maison avec un chemin privé, il n'y a aucuns risques de prolongations.

Pour le fait que cette "raquette" soit le lieu de jeux ça je le comprends très cela est tellement tentant.

Ce qui m'ennuie ce sont les risques, je ne souhaite pas ruiner ma vie morale et celle d'une famille parce que j'aurais percuté un enfant ou autre. Mes proches voisins non plus. Et c'est le message que les parents de ces enfants ne veulent pas entendre. Mais si demain malheur arrive je serais la personne "à abattre".

Par **Lag0**, le **07/05/2014** à **17:35**

Bonjour,

On attend effectivement, dans une résidence calme, une attention soutenue des conducteurs. Habitant dans ce genre de résidence où enfants et animaux sont susceptible de traverser à n'importe quel moment, je suis totalement outré de voir certaines voitures passer à plus de 50km/h (encore hier, une moto à au moins 100km/h entre 2 ralentisseurs).

Personnellement, je n'aurais aucune pitié pour ces chauffards à qui je retirerais le permis à vie !!!

Je ne sais pas ce qu'ils ont dans la tête pour risquer ainsi de percuter des gosses !!!

Dans ce genre de résidence, on roule à 20km/h et en faisant très attention !!!

Par **Visiteur**, le **07/05/2014** à **19:03**

et les parents ont aussi la responsabilités de leurs enfants qui ne doivent pas jouer sur les voies publiques qui ne sont pas prévues à cet effet et mettre le risque sur les automobilistes comme moi qui habitent ce lieu et n'ont pas le souhait d'avoir un danger qui leur est imposé par des parents irresponsables.

Pour moi le sujet est désormais clos, la mairie est intervenue puisqu'il s'agit d'une voie publique et non d'une aire de jeux. La tranquillité et des enfants et des automobilistes est à priori revenue.

Par **Lag0**, le **07/05/2014** à **21:16**

Il n'empêche que vous n'éviterez jamais, dans une résidence, de voir un jour débouler un gosse, un chien ou un chat. Alors je préfère de loin que les automobilistes y fassent attention plutôt que de se retrancher derrière le "je suis en voiture sur la route, donc je fonce, les gosses n'ont pas à y être" !

Lorsque enfin on aura banni la voiture des centres résidentiels au lieu de vouloir l'ériger en reine, la sécurité aura fait un énorme progrès...

Par **Visiteur**, le **07/05/2014** à **23:46**

Vous savez à l'origine je n'ai fais que poser une question, je ne suis pas venue là pour qu'on me dise sans me connaître que forcément vu que j'ai une voiture ... je fonce , là, ce n'est pas bien ce que vous écrivez car ce n'est pas vrai ! J'ai justement tellement peur d'un accident que je roule + qu'au pas, mais oui, et j'ai le droit de le dire ces enfants NOUS importent moi

et mes voisins dans cette impasse. Car outre le fait de monopoliser le passage, ils jouent au foot contre nos murs privatifs ce qui saccagent les crépis, ils ont arrachés le poteau dénommant l'impasse, ils ont coupés la clôture d'un voisin, ont enlevés toutes les feuilles des arbustes, se sont suspendus à la clôture d'un autre voisin et l'ont tordus, ils lancent des cailloux et agacent le chien d'un autre, avec leur vélo ils s'amuse à renverser les poubelles donc OUI je suis allée à la mairie pour JUSTE demander si cette impasse peut être considérée comme une aire de jeux, qui est responsable, pourquoi et comment !

Je ne comprends pas votre amertume à transformer mes propos sur le "j'ai une voiture je fonce et je l'érige en reine". Peut être avez vous eu un souci avec les automobilistes, j'en suis désolée mais là je n'y suis pour rien. De + excusez moi d'habiter un lotissement en campagne ou à part la voiture je ne vois pas bien comment je pourrais circuler pour me rendre d'un point A à B, vu qu'il n'y a pas de services de bus réguliers.

En tout cas à l'origine ma question n'était que d'ordre sur la route et pas de voiture reine ni d'enfants rois.

Par **Leodams**, le **09/08/2019** à **16:16**

Bonjour,

Je sais que ce sujet est ouvert depuis des années, mais je souhaite ajouter un commentaire.

Nous avons le même problème avec ces jeux d'enfants dans une voie privée ouverte à la circulation. Je rejoins l'avis du visiteur, nous souhaitons simplement pouvoir rentrer chez nous sans avoir la peur qu'un enfant de 3 ans puisse débouler devant nos roues. Cela donne un sentiment d'insécurité. Nous essayons de sensibiliser les parents propriétaires sur ce point mais rien n'y fait. Faut croire que tant qu'il n'y pas eu d'accident ou d'enlèvement tout va bien. Mais je vous assure qu'il est très désagréable de sortir de sa voiture pour débarrasser les vélos les trotinettes qui restent en plein milieu de la voie pour rentrer chez soi. J'ai aussi des enfants et j'ai déjà beaucoup à faire pour m'occuper des autres qui ne sont pas sous ma responsabilité.

De nos jours, il n'y a pas plus de respect mutuel et avoir de bon voisin dépend maintenant de leur éducation. S'il y a des règlements c'est justement pour pouvoir vivre ensemble sans importuner les autres. Je dis cela par expérience car j'ai eu le malheur de klaxonner parce qu'il y avait des jouets qui entravaient la circulation, le propriétaire est sorti en me disant qu'il fait ce qu'il veut dans cette allée et qu'il s'en fou du règlement. Donc je vous laisse imaginer l'éducation qu'il donne à ces enfants. Qui maintenant vous défient du regard lorsque vous rentrez chez vous.

Je vais pas me laisse faire, il ne faut pas se laisser faire car c'est comme ça qu'on vous écrase.

Cordialement,